Mémoire déposé par Vianney Bélanger, architecte, dans le cadre des consultations publiques sur le projet 2-22 RUE SAINTE-CATHERINE

Montréal 4 juin 2009

L'INTÉGRATION DU CLUB SODA AU PROJET DU 2-22 RUE SAINTE-CATHERINE EST FONDAMENTALE À LA RAISON D'ÊTRE DE CE PROJET

Mise en contexte

De toute évidence, le projet du 2-22 rue Sainte-Catherine fait un large consensus quant à sa pertinence et à l'importance de son rôle dans la revitalisation de ce carrefour stratégique que forment la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent, carrefour chargé d'une histoire peu commune et d'une symbolique unique dans l'imaginaire montréalais. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il est d'autant plus important d'y installer un projet de vitrine culturelle complémentaire au tout nouveau Quartier des spectacles dont la réalisation prochaine est absolument remarquable.

Le projet du 2-22 rue Sainte-Catherine s'est donné également pour objectif d'offrir des espaces de grande qualité à des organismes à vocation culturelle. La documentation mise à la disposition du public et les représentations faites par le promoteur lors des séances d'information et dans le cadre de la présente consultation confirment l'exemplarité du projet sur le plan de sa mission culturelle, de sa conscience sociale en matière de développement durable, de son intégration urbaine et des préoccupations relatives à la qualité architecturale du bâtiment proposé.

Enfin, les autorités municipales ont démontré un appui considérable au projet en lui accordant une contribution financière importante.

Des questions demeurent toutefois sans réponse

Il va de soi que ce projet présente des caractéristiques dont les qualités sont incontestables. Toutefois, il serait important de poursuivre la réflexion sur son intégration au voisinage en répondant à quelques questions qui, jusqu'à maintenant, sont demeurées sans réponse.

Juin 2009 2

- Comment peut-on concevoir que ce projet n'intègre pas dans son sein le Club Soda, une institution culturelle à Montréal qui a contribué depuis un quart de siècle au rayonnement et à la promotion d'une foule d'artistes du Québec et de l'étranger?
- Comment peut-on expliquer que le Club Soda, sans contredit un des piliers de la revitalisation de ce secteur, soit littéralement exclu du projet du 2-22 rue Sainte-Catherine?
- Comment un promoteur reconnu pour ses qualités d'intégrateur, sa gestion d'entreprise et ses réalisations passées démontre-t-il aussi peu de sensibilité envers un voisin immédiat, dont l'essence même est la promotion de la culture?

Conséquences

Plusieurs professionnels et citoyens partagent cette opinion que le projet du 2-22 rue Sainte-Catherine tourne carrément le dos à son voisin immédiat, le Club Soda. Plusieurs sont d'avis que le concept architectural, et plus particulièrement le mur aveugle, est une résultante de la ségrégation de ces deux réalités. Alors que le concept d'un Quartier des spectacles évoque l'idée d'une certaine unité, l'absence de sensibilité à l'égard d'un voisin immédiat semble anachronique. Simplement dit, c'est un non-sens.

Conclusion

Si la demande de changement de zonage faisant l'objet de la présente consultation est approuvée telle que présentée, le projet aura des répercussions considérables sur un éventuel développement plus au sud. Il est impératif de dénouer cette impasse si nous voulons assurer la pérennité du Club Soda et réfléchir à sa possible intégration au projet de vitrine culturelle et son intégration à ce projet de vitrine culturelle.

Enfin, le rapport de la Commission doit clairement établir que les modifications de zonage demandées dans le cadre des présentes consultations soient conditionnelles à ce qu'une solution acceptable soit convenue entre les parties quant à l'intégration du Club Soda au projet du 2-22 et conséquemment, modifier le cas échéant le concept architectural.

Juin 2009 3